



BAZIEGE



Vide Grenier

Organisé par **L'AGE D'OR**

DIMANCHE 25 JUIN 2023

De 9 heures à 18 heures
Allées Paul Marty

BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM..... PRÉNOM.....

ADRESSE.....

CODE POSTAL..... VILLE.....

TÉLÉPHONE :PORTABLE:.....

Messagerie :@..... si non enveloppe timbrée obligatoire

N°IMMATRICULATION du VÉHICULE :

Pièce d'Identité : carte identité passeport permis de conduire N° :

Délivrée le : / / par: autorité de délivrance

Joindre copie pièce identité (recto/verso) et enveloppe timbrée à votre adresse si vous n'avez pas d'adresse de messagerie

Fin des inscriptions le 17 juin 2023

Prix de l'emplacement de base de 4 mètres **10€**

Emplacement de 4 mètres	10 €
Nombre d'emplacement	X.....
Total à payer	=.....€

Je joins le paiement en chèque n° chèque:

Les chèques doivent être libellés à l'ordre de **L'AGE D'OR**

Je soussigné, M - Mme - Melle *.....certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur du vide grenier qui se déroulera à Baziège le dimanche 25 JUIN 2023, et m'engage à respecter les conditions établies par les organisateurs

Le/...../2023 àsignature :

Vos remarques :

Renseignements Tel: 06 87 42 51 49 / 07 49 93 46 19 agedor31450@gmail.com

Adresse : **L'AGE D'OR** -BP : 6, 5 rue de la porte d'engraille - 31450 BAZIEGE



REGLEMENT INTERIEUR ET CONDITIONS GENERALES :Vide grenier

Article 1 : CONDITIONS D'INSCRIPTIONS :

Le Vide grenier de BAZIEGE aura lieu le : DIMANCHE 25 juin 2023 de 9H à 18 H. Prix : 10 € les 4 mètres
Les inscriptions se dérouleront dès maintenant jusqu' au 17 juin 2023 inclus.
La demande de dossier se fera par téléphone au 06 87 42 51 49 /07 49 93 46 19, par mail (agedor31450@gmail.com), sur le site "www.lagedor-baziege.fr" ou par inscription auprès de l'accueil de la Mairie.
Les exposants devront se présenter le Dimanche 25 juin 2023 de 6h 30 à 8h 00 devant les allées Paul Marty, et s'installer à l'emplacement qui leur aura été envoyé par messagerie ou par courrier quelques jours avant. Passé ce délai **L'AGE D'OR** disposera de cet emplacement. Aucun véhicule ne sera autorisé sur les emplacements.

Les exposants sans réservation ne pourront prétendre à aucun emplacement.

Pour des raisons de sécurité, les organisateurs se réservent le droit de contrôler le contenu de tous les emballages avant l'entrée dans les locaux. En cas de refus, **L'AGE D'OR** peut interdire l'accès aux emplacements.

Article 2 : RESERVATION ET CONDITIONS FINANCIERES :

La réservation sera enregistrée dès réception du dossier complet et du paiement intégral, par chèque bancaire à l'ordre de **L'AGE D'OR**. Le dossier complet, comprend :

- la fiche d'inscription complétée et signée ci-jointe,
- la photocopie d'une pièce d'identité,
- une enveloppe timbrée à votre adresse si pas d'adresse de messagerie,
- un chèque bancaire correspondant au montant des droits de place libellé au nom de **L'AGE D'OR**.

Ce dossier est à retourner ou à déposer à l'adresse suivante :

L'AGE D'OR – BP : 6, 5 rue de la porte d'engraille – 31450 BAZIEGE

Le nombre de places étant limité, tout dossier incomplet sera retourné et ne pourra donner lieu à réservation ni indemnité. Aucun remboursement ni dédommagement ne pourront avoir lieu en cas de désistement ou de retard le jour de la manifestation.

Article 3 : EMBLEMENTS :

Les emplacements doivent être respectés dans leurs limites et leur distribution. Ils ne peuvent être échangés, cédés ou vendus sans accord préalable des organisateurs. **L'AGE D'OR** est seul juge quant à la distribution des emplacements. Chaque exposant devra s'assurer de la propreté des espaces et chaussées qui lui sont concédés. Tout pollueur identifié s'expose à une contravention et à d'éventuelles poursuites. Après installation de son stand, l'exposant doit libérer les allées et voies de circulation et stationner ses véhicule (s) et remorque (s) sur les seuls emplacements autorisés.

Article 4 : MATERIEL D'EXPOSITION :

Les exposants doivent venir avec leur matériel.

Article 5 : DOMMAGES SUBIS PAR LES EXPOSANTS :

L'association organisatrice ne sera en aucun cas responsable des pertes, vols, dommages ou détériorations subis par les exposants et quelle qu'en soit la cause. Les matériels, objets et documents exposés demeurent sous l'entière responsabilité des propriétaires à leurs risques et périls.

Article 6 : OBLIGATIONS LEGALES ET MORALES DES EXPOSANTS :

Les exposants sont tenus de se conformer aux lois et décrets en vigueur. En particulier en matière de sécurité : en cas de détention et/ou d'utilisation de produits inflammables, dangereux, stupéfiants, d'armes ou d'animaux, mais également en matière alimentaire et sanitaire. La vente de produits de contrefaçon est strictement interdite. Les exposants devront avoir satisfait toutes les obligations légales et avoir souscrit toute assurance utile. **L'AGE D'OR** décline toute responsabilité concernant la situation juridique et fiscale des exposants. **L'AGE D'OR** se réserve le droit de refuser ou d'annuler toute candidature ou d'exclure tout exposant qui, à son avis, troublerait le bon ordre ou la moralité de la manifestation, sans que cette exclusion puisse donner lieu au remboursement des sommes versées ou à une quelconque indemnité.

Article 7 : RESPONSABILITE :

L'AGE D'OR décline toute responsabilité en cas de litige d'un exposant avec les services des douanes, de police, ou de l'administration fiscale. Il en est de même en cas de mensonge, omissions, tricheries et falsifications des documents desdits exposants.

Article 8 : Conditions de participation :

La participation à la manifestation du VIDE GRENIER, implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Tél 06 87 42 51 49 / 07 49 93 46 19 agedor31450@gmail.com Siret: 81038310900016